

RAPPORT N° 04/5-39
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE VEHICULES
(programme complémentaire 2004)

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

La Commune a lancé un deuxième appel d'offres en 2004 pour l'acquisition de véhicules, afin de renouveler le parc existant, sur la base d'un programme complémentaire.

Ce marché a été décomposé en trois lots correspondant à des catégories de véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires) déterminés par rapport aux besoins à satisfaire.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 septembre 2004 et a procédé au choix des offres économiquement les plus avantageuses sur la base des critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, conformément à l'Article 59 II du Code des Marchés Publics.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à signer les marchés avec les attributaires retenus et pour les montants suivants :

- LOT N° 1

VP berline - 4/5 places - 5 portes
polyvalente - citadine 4/6 CV fiscaux

7 unités,

. Attributaire retenu

Jules Caillé Autos,

. Proposition retenue

* Peugeot 106 ZEN 1.1L

4 unités,

* Peugeot 206 X LINE

3 unités,

. Montant total

57 800,00 euros,

RAPPORT N° 04/5-39

- **LOT N° 2**

VU entreprise - 2 places - 3 portes
7 CV fiscaux

5 unités,

. Attributaire retenu

Jules Caillé Autos,

. Proposition retenue

5 unités,

* Peugeot 106 XAD

5 unités,

. Montant total

33 400,00 euros,

- **LOT N° 3**

VU fourgonnette - 2 places

5 unités,

. Aucune offre

lot déclaré infructueux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/5-39
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 12 novembre 2004

OBJET

**ACQUISITION DE VEHICULES
(programme complémentaire 2004)**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitre 21 et Article 2182 du Budget principal 2004 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 septembre 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-39 du Député-Maire présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres pour l'acquisition de véhicules (programme complémentaire 2004), comme suit :

- **LOT N° 1**

VP berline - 4/5 places - 5 portes
polyvalente - citadine 4/6 CV fiscaux

7 unités,

. Attributaire retenu

Jules Caillé Autos,

DELIBERATION N° 04/5-39

. Proposition retenue

- * Peugeot 106 ZEN 1.1L
- * Peugeot 206 X LINE

4 unités,
3 unités,

. Montant total

57 800,00 euros,

- **LOT N° 2**

VU entreprise - 2 places - 3 portes
7 CV fiscaux

5 unités,

. Attributaire retenu

Jules Caillé Autos,

. Proposition retenue

- * Peugeot 106 XAD

5 unités,

. Montant total

33 400,00 euros,

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **19 NOV. 2004**



René-Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Acquisition de véhicules – Programme complémentaire

Date de la réunion de la Commission : **29 septembre 2004**

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	α	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	α	
M. PAYET J. Claude	Adjoint au Maire	Membre	α	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	α	
M. POYNIN J. Hugues	Conseiller municipal	Membre	α	
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		α

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. SABATTE	DDCCRF			α
M. BRIAND	Receveur Municipal		α	

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 22 septembre 2004.

A cette date, un seul pli a été reçu, dans les délais : Jules CAILLE autos.
Aucun pli n'a été enregistré hors délai.

Après examen des garanties professionnelles et financières du candidat, il a été admis à présenter une offre.

Après enregistrement de son offre, la commission a alors demandé aux services de procéder à l'analyse de celle-ci.

II. ANALYSE

L'analyse s'est effectuée en fonction des critères d'attributions fixés dans le Règlement de Consultation :

- 1) valeur technique de l'offre ;
- 2) prix TTC remisé ;
- 3) le délai de livraison ;
- 4) l'extension de la garantie ;
- 5) le respect de l'homogénéité du parc et la qualité d'exécution des commandes

antérieures.

III. CONCLUSION

Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide : *De retenir l'offre de JCA*

Pour :

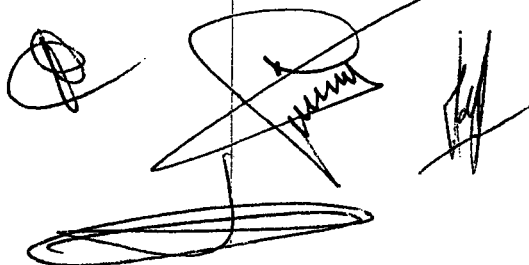
*lot 1 pour un montant global de 57.900 €
lot 2 - - - - - 38.600 €*

Concernant le lot 3, le CAO déclare le marché emporté, étant donné qu'aucune offre n'a été reçue par la Ville.

SAINT-DENIS, LE 29/09/04
LE PRESIDENT



LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE



LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

